

# Droit. Un diplôme pour former avocats et étudiants aux enjeux numériques

C'est un nouveau diplôme que propose la fac de droit de l'université de Caen. À partir du printemps, les avocats pourront se former aux enjeux du numérique.

C'est une nécessité et un enjeu important pour les avocats, les élèves avocats et les étudiants en droit : le numérique. Un nouveau diplôme est proposé à l'université de Caen, par la fac de droit. Il s'intitule, droit, justice et numérique, et il est unique en France.

« **Les professionnels du droit voient apparaître de nouveaux outils numériques dans leur métier, qu'ils doivent apprendre à maîtriser. Ils doivent également faire face à de nouvelles questions** », explique Thibault Douville, professeur à l'université de droit et directeur du master droit numérique.

Comment fonctionne un algorithme ?

Ce diplôme universitaire (DU) est dans en premier temps ouvert aux élèves avocats et aux avocats de tout le Grand Ouest. D'ici un ou deux ans, il sera également ouvert à tous les étudiants en droit. Trois thématiques sont étudiées : les données judiciaires, le droit des algorithmes et de l'intelligence artificielle et la justice numérique.

« **Des start-up spécialisées dans des prédictions des décisions de justice, en se basant sur la jurisprudence, sont en plein essor depuis 2017. Ce sont des outils pour les professionnels du droit, encore faut-il apprendre à bien s'en servir** », continue le professeur.

Avec le numérique, la manière dont le droit est pensé change, la manière de l'exercer aussi. « **On va se baser sur des questions concrètes que nous aborderons : comment fonctionne un moteur de recherche, comment fonctionne un réseau social, ainsi que les prises de décision automatiques comme Parcoursup** ».

Trente places sont ouvertes pour ce DU : 20 pour les élèves avocats en formation initiale et 10 pour les avocats en formation continue.



Le diplôme universitaire « droit, justice et numérique », sera proposé dans un premier temps aux avocats et élèves avocats du Grand Ouest. (©MR/Liberté le Bonhomme libre) undefined